



Enfants placés «J'espère que ce vote soulagera les victimes de placements abusifs»



KEYSTONE

A l'origine de l'initiative de réparation, Guido Fluri (au centre) savoure «un moment historique».

Une majorité du National accepte d'indemniser les victimes. Vers un retrait de l'initiative Florent Quiquerez

Berne

La Suisse devrait s'éviter une campagne de votation douloureuse sur l'une des pages les plus sombres de son histoire. Le Conseil national a accepté hier de verser 300 millions pour les victimes de placements abusifs. «C'est un pas vers la réconciliation», a souligné

la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. «Un moment historique», pour Guido Fluri. Ancien enfant placé, ce Soleurois devenu entrepreneur millionnaire est à l'origine de l'initiative sur la réparation. «J'espère que ce vote soulagera les victimes.» Dans la foule, il annonce que le comité pourrait retirer son texte, si les Etats confirment cette décision. «Ce contre-projet est un message fort. On peut l'accepter.»

La satisfaction de Guido Fluri est double. Non seulement la Suisse reconnaît sa responsabilité,

mais, surtout, «les 80% du National se sont prononcés en faveur de cette solution. C'est génial!» La largesse du score surprend. Lors des premières discussions, l'UDC et le PLR étaient frileux à l'idée d'une indemnisation. Depuis, les positions ont évolué. «Le moment est venu de répondre non seulement par des témoignages, mais aussi par des actes», estime Jacques Bourgeois (PLR/FR). «Il y a une volonté de tirer un trait sur ce passé douloureux», explique Philippe Bauer (PLR/NE). Le Neuchâtois dit tout haut ce que plu-



sieurs sous-entendent: «On a vite compris que pour tourner cette page, il fallait une contribution financière.»

Des doutes juridiques persistent toutefois, mais seule l'UDC les a portés. «Le droit est prévu pour le présent, pas pour régler le passé, a expliqué Hans-Ueli Vogt (UDC/ZH). On ne doit pas se sentir responsable de l'injustice comise par nos ancêtres.» Et le juriste de s'interroger: «Où s'arrêter lorsqu'on commence à juger le passé?» La réponse est claire pour la majorité. «Raisonnement ainsi, c'est oublier l'ampleur des fautes comises», selon Laurence Fehlmann Rielle (PS/GE). Pour Manuel Tornare (PS/GE): «Nous sommes tous les héritiers de l'histoire de ce pays, avec sa part d'ombre et sa part de lumière.»

«On a vite compris que pour tourner la page, il fallait une contribution financière»

Philippe Bauer PLR/NE

C'est un travail de mémoire qu'a fait le parlement. Une trentaine d'orateurs se sont succédé à la tribune, souvent avec émotion.

«C'est un des plus beaux débats que j'aie vécus, raconte Jean Christophe Schwaab (PS/VD), rapporteur de la commission. Un débat digne, de haute tenue, sans jamais tomber dans le pathos.» Avec des interventions poignantes. «Enfant, ma grand-mère a été placée dans une ferme. Lorsqu'elle ne travaillait pas assez, on la battait; lorsqu'elle avait faim, on lui donnait des épluchures avec les porcs», a témoigné Beat Flach (Vert'lib./AG). Violences, abus sexuels, exploitations, ce sont des destins tragiques qui ont été évoqués. «Il faut tout faire pour que personne n'ait plus à vivre cela», a lancé Sandra Sollberger (UDC/BL), dont le père fut victime de ce système. Au milieu de ces discours émotionnels, certains ont tenté de rappeler que tous les destins n'avaient pas été malheureux. «Il faut aider ceux qui ont souffert, mais je connais des personnes placées dans des fermes qui parlent aujourd'hui d'une bonne école de vie», a expliqué Jean-Pierre Grin (UDC/VD).

Le temps presse

En optant pour un contre-projet indirect, le Conseil national permet aussi d'accélérer les choses. «Avec des personnes âgées et parfois malades, il fallait qu'une décision tombe rapidement», reconnaît Guido Fluri. «Ce vote va dans l'intérêt des victimes», souligne Roberto Schmidt (PDC/VS). Des victimes qui devront s'annoncer pour toucher l'indemnisation, qui pourra s'élever jusqu'à 25 000 francs. «On ne demandera pas des preuves tangibles, mais des preuves plausibles», explique celui qui était aussi rapporteur de commission. «Je ne pense pas qu'il y aura des tricheurs.» Sur les 300 millions promis par la Confédération, un tiers pourrait être financé par des contributions privées, comme les Eglises, ou certaines associations agricoles. Les cantons pourraient aussi participer. Et si davantage de victimes devaient s'annoncer? «On peut imaginer un crédit supplémentaire», explique le Valaisan.

Le dossier part au Conseil des Etats. Avec un aval des sénateurs, plus rien ne s'opposerait au retrait de l'initiative.



Quand la Suisse exploitait ses enfants

● **Faits** Les placements abusifs se sont déroulés depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'en 1981. Les enfants étaient retirés à leur famille, souvent juste parce qu'elles étaient pauvres. Ils étaient ensuite placés dans des institutions religieuses, des maisons de redressement, des familles paysannes, voire des prisons.

Abus Maltraitements, abus sexuels, exploitations, des dizaines de milliers de personnes ont été victimes de ce système. Certaines ont été internées par décision administrative, d'autres

stérilisées de force ou données à l'adoption. Pendant de nombreuses années, elles n'ont reçu aucune explication ou excuse de l'Etat, des paysans, ou de l'Eglise.

Excuses Aujourd'hui, la Suisse est en train de faire son devoir de mémoire. En 2013, la ministre de la Justice, Simonetta Sommaruga, a demandé pardon au nom du Conseil fédéral. Un fonds d'aide immédiate a également été créé par la Confédération. En 2014, une loi reconnaissant l'injustice est entrée en vigueur. Chaque victime a désormais le droit d'aller consulter son dossier.

Indemnisations L'initiative sur la réparation a été déposée en décembre 2014. Elle demande la création d'un fonds de 500 millions pour les victimes, ainsi qu'une étude scientifique approfondie et un débat de société. Le contre-projet indirect voté par le National reprend ces éléments, mais limite l'enveloppe à 300 millions. La Confédération a en effet revu à la baisse le nombre de victimes, le chiffre de 15 000 est évoqué. Chacune recevra un maximum de 25 000 fr.

F.QZ